

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	Date 30.08.2021	Heure 12h37	Numéro	Département(s) DECS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Martine Docourt Ducommun	Lié à (obligatoire) : ad 21.125
Titre : Amendement à la motion du groupe socialiste 21.125, du 4 février 2021, Pour l'égalité salariale dans les entreprises et autres entités mandatées ou subventionnées par le canton de Neuchâtel	
Contenu : Nous demandons au Conseil d'État de proposer une révision du cadre légal afin d'inscrire l'exigence de la réalisation d'une analyse salariale entre femmes et hommes dans les entreprises et institutions que le canton mandate ou subventionne, en vue de respecter l'égalité salariale. <u>(Suppression de : Nous lui demandons de prévoir les moyens nécessaires (ressources humaines notamment) pour réaliser les contrôles et le suivi de ce nouvel outil.)</u>	
Motivation (facultatif) :	

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Martine Docourt Ducommun		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :